

Index de l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique Hospitalière

Année 2025

Index de l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique Hospitalière (2025)

Etablissement de + 200M€

"Décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière".

"Le décret est pris pour l'application des articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5 du code général de la fonction publique issus de l'article 9 de la loi no 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>)."

"Art. 1er. – La cible mentionnée à l'article L. 132-9-5 du code général de la fonction publique est fixée à un niveau de résultat supérieur ou égal à soixante-quinze points."

Index	Intitulé indicateur	taux ou nombre	points	
Indicateur 1	écart de rémunération des fonctionnaires (%)	5,600	34,000	
Indicateur 2	écart de rémunération des contractuels (%)	8,600	21,000	
Indicateur 3	écart de taux de promotion de corps (%)	0,000	10,000	
Indicateur 4	écart de taux de promotion de grade (%)	1,000	10,000	
Indicateur 5	nbre de salariés du sexe sous représenté parmis les 10 plus hautes rémunérations	4,000	8,000	
Note finale			83	/100
Note finale après proratisation			83	/100

